

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS,

DU JEUDI 14 Juin 1792.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 23 mai.

LE roi est très-décidé à se rendre à l'une ou l'autre de nos armées, & ce sera, dit-on, dans le courant de Juin qu'il l'entreprendra. Les Russes, du côté de la Lithuanie, sont exactement sur la ligne de démarcation, & n'ont qu'un seul pas à faire pour se trouver sur notre territoire. Le prince Louis de Wirtemberg est chargé là du commandement de nos troupes. Il lui est enjoint de n'agir que défensivement.

M. de Bulgakow, dont la dernière déclaration (celle du 18 mai) ne paroît pas faire grande fortune, se dispose à nous quitter.

La déclaration de la Russie a révolté tous les esprits. On affecte de publier que cette démarche a été combinée avec la Prusse & l'Autriche. Aussi le Roi, en parlant de cette déclaration à la diète, a-t-il fait sentir que la Prusse n'avoit pu concourir à cette mesure sans tomber dans la contradiction la plus perfide. Le discours du monarque citoyen est trop remarquable pour n'être connu qu'en substance. En voici le texte entier.

Vous voyez, messieurs, qu'on annule dans cet écrit, non-seulement votre ouvrage du 3 mai, mais encore tous vos travaux qui l'ont précédé; vous voyez les efforts que l'on fait pour dépriser & même déclarer nulle la diète actuelle; vous voyez clairement que nos ennemis font appuyés par ceux de nos propres concitoyens, qui n'ont pas craint de conspirer contre l'expression de la volonté & le bonheur de la patrie; vous voyez enfin les menaces sévères que l'on fait à la nation entière, si elle veut maintenir son ouvrage & être fidèle à son serment; & en cela même, vous découvrez une démarche visiblement hostile de la part de la Russie contre nous. Vous voyez donc la nécessité absolue où nous sommes d'user de tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour la défense & le salut de la patrie. Ces moyens, je les réduis en deux classes: les premiers comprennent tout ce que l'intrépidité & le courage peuvent inspirer d'efforts; & par rapport à ceux-ci, non-seulement je me conformerai volontiers à tout ce que les états trouveront bon de déterminer; mais je déclare encore que je me présenterai en personne; que je m'exposerais même par-tout où ma présence sera utile, soit pour vous encourager dans le péril, soit pour diriger vos forces & présider à vos dangers. Les autres moyens propres à contribuer au salut de la patrie peuvent être trouvés, & doivent même être cherchés dans les négociations. La première chose que nous ayons à faire, c'est de recourir à notre allié, le sérénissime roi de Prusse. On sait que tout ce que vous avez fait de plus important, à dater, pour ainsi dire, de l'ouverture même de la diète, vous ne l'avez fait qu'à l'inspiration & par les conseils de sa majesté prussienne. C'est ainsi que nous nous sommes affranchis de l'acte de garantie, que nous avons envoyé un ambassadeur à Constantinople, & que nous avons fait transporter aux Russes leurs magasins, & retiré leurs troupes du territoire de la république. C'est pour nous conformer aux desirs de notre magnanime voisin, que nous avons donné de l'énergie à notre gouvernement, pour former ensuite, avec sa majesté prussienne, une alliance conforme à ses desirs, par laquelle elle s'engage à employer d'abord ses bons offices; & en cas qu'ils ne produisent aucun effet, à nous envoyer des secours effectifs, pour sauver notre indépendance & garantir nos frontières. L'accomplissement de ces deux points est essentiellement provoqué par la déclaration qu'on vient de lire, où l'on nous impute à crime toutes ces réformes, que nous n'avons opérées que de concert avec sa majesté prussienne.

Je crois également convenable que nous nous adressions aussi au sérénissime roi de Hongrie, comme à un prince voisin qui est fortement intéressé à ce que la Pologne ne soit ni troublée, ni conquise, ni af-

servie par une puissance de laquelle ses états n'ont été séparés jusqu'à présent que par une vaste étendue du territoire de la république. — Il est encore très-naturel que nous nous adressions au sérénissime électeur de Saxe, à qui nous avons donné tant de preuves de notre bienveillance, que la reconnaissance seule l'engagera certainement à chercher les moyens de nous garantir des maux que l'on nous présage. S'il nous est encore laissé quelque autre moyen d'entrer en négociation, & d'employer plutôt la plume que l'épée, il ne faut en rejeter, il ne faut en négliger aucun. Il n'est pas croyable que Catherine II, cette princesse éclairée & magnanime, veuille rejeter généralement toutes les remontrances qui peuvent encore lui être faites de toutes parts, pour qu'elle éloigne les maux incalculables dont la guerre est la source, & dont les effets, qui font frémir l'humanité, révoltent sans doute la sensibilité de cette grande princesse, sur-tout quand il lui aura été prouvé clairement que les rapports qui lui ont été faits, (juste ciel, l'avouerai-je!) par nos propres concitoyens, ne s'accordent pas avec la vérité, puisque les violences mentionnées dans la déclaration du 18 mai 1792, n'ont pas été commises lors de l'acte du 3 mai 1791, & que notre constitution civile ne donne aucune atteinte à la liberté, non plus qu'au gouvernement républicain. Il n'est pas croyable, dis-je, que la sérénissime impératrice, lorsqu'elle sera mieux informée de toutes ces circonstances, veuille employer les mêmes efforts à appuyer toutes les prétentions exprimées dans la déclaration, puisque la vérité, la justice, l'amour de la paix, lui parlent en faveur de notre cause. — Combien ne doit-il pas être douloureux pour nous de voir que quelques uns de nos citoyens aient calomnié ces motifs louables? J'ai donné suffisamment à connaître, dans tout le cours de ma vie & de mon règne, combien j'ai en aversion les voies de rigueur; & c'est ce qui fait que mon cœur est navré de douleur, quand je considère quel déluge de maux veulent attirer sur leurs frères, sur leur mere commune, sur la patrie, ceux qui, donnant faiblement pour opposés aux vœux de la nation, des travaux qui ont été solennellement & unanimement approuvés par toutes les diètes, provoquent incessamment contre la nation, & uniquement pour se satisfaire, les secours des armées étrangères. La déclaration nous annonce que c'est ainsi qu'en ont déjà agi quelques-uns de nos citoyens: il est donc à présumer qu'ils chercheront à multiplier dans l'intérieur du pays leurs partisans, les complices de leurs pernicieux desirs; & c'est ce qu'il est absolument nécessaire d'empêcher & de prévenir à quelque prix que ce soit. — Mais je crois convenable d'avertir expressément les membres de cette assemblée, que plus la dignité & la considération de la nation exigent de nous que nous déployons d'efforts pour notre défense, plus nous pouvons nous en promettre de succès, si nous évitons d'employer, soit dans nos discours, soit dans nos écrits, ces expressions qui ne marquent que l'empêtement, & qui par là même paroissent plutôt retracer la passion, que présenter l'image auguste de la vérité. Et puisque la gravité des circonstances où nous nous trouvons nous impose la loi de rassembler au plutôt toutes nos forces, & de les employer courageusement à notre défense, sans laquelle aucune négociation ne peut produire d'effet; vous ne manquerez certainement pas, illustres états, de considérer que si jamais la perte du tems fut nuisible, c'est sur-tout dans ces circonstances; je desire donc, j'espère même, que vous voudrez bien vous prescrire à vous-même de reprendre la discussion des matières dont la décision ne souffre ni retard ni délai.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 9 juin.

Tandis que le révérend pere Chabot dénonce, & que ses autres dignes coopérateurs fatiguent de même & leur auditoire & le public; tandis que les forts de la halle & des faubourgs défilent tambour battant sous les yeux de l'assemblée, & que les voutes du temple de la liberté retentissent d's hurlemens des tribunes; nous voyons, nous, défilier la grosse artillerie de siege, qui, de Malines, prend la route de Mons. On transporte en même-tems des fascines & tout ce qui est néces-

faire pour former un siège. D'un autre côté, l'infatigable Clairfayt voit tout, veille à tout, exerce sans relâche son armée, qui, sous ce chef, espère d'être invincible. Et c'est pendant ce tems, c'est tandis que l'orage menace vos villes frontières, que les législateurs françois s'occupent d'homages insipides, perdent le tems en disputes frivoles, en dénonciations vagues & calomnieuses, & s'aveuglent sur les maux qu'il leur est désormais impossible d'éloigner. Chaque jour notre armée se grossit; hier il est parti pour s'y rendre un corps nombreux de chasseurs de *Laudon Vert*; il sera suivi d'autres corps qui vont arriver successivement, & entr'autres de huit cents hussards qui seront rendus ici avant douze jours. On voit ici avec pitié la conduite de vos législateurs, que l'on commence à comparer à celle de ce *Congrès Belgique*, où quelques écervelés exerçoient un pouvoir despotique, & qui voyoient défiler du matin au soir des processions de Brabançons, armés de faux & de piques, tandis que les Autrichiens, le mousquet sur l'épaule, & sans brûler une amorce, faisoient rentrer les patriotes dans leurs foyers. La *nationale*, voilà le nom le plus doux que les vrais partisans des principes françois commencent à donner ici à votre assemblée.

On assure qu'il ne se passera pas un mois que tout le Hainaut François ne soit au pouvoir de nos troupes.

Le général Bender doit partir incessamment pour Luxembourg, dont il a le commandement pour retraite.

Nous avons maintenant ici, en fourrages & en provisions de toute espèce, de quoi faire la guerre pendant plus d'un an.

L'inauguration de François I^{er}, comme comte de Namur, s'est faite hier avec les formalités d'usage. Elle doit avoir lieu le lundi prochain, & incessamment en Flandre.

On affiche en ce moment cette proclamation.

« Par ordre & de la part de son altesse royale le duc de Saxe-Teschén, généralissime de l'armée autrichienne aux Pays-Bas, il est ordonné que tous ceux qui sont déserres de ladite armée, ainsi que tous ceux qui se sont émigrés des Pays-Bas pour aller rejoindre l'armée de Béthune-Château, ou toute autre troupe armée contre la maison d'Autriche, seront, en cas qu'ils soient pris en uniforme, ainsi qu'en habit bourgeois, les armes à la main, ou parmi les combattans, traités comme rebelles & traîtres à la patrie, & en conséquence punis sur le champ & sans autre forme de procès que celui dit *stand recht*, par le premier régiment ou corps qui l'aura arrêté ».

Par ordonnance. (Signé) Pernet, auditeur-général.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

De Valenciennes, le 10 juin.

Hier matin, à une heure, le camp de Famars a commencé à se mouvoir, & à huit heures il n'y avoit plus ni homme ni tente à trouver, & tous les cantonnemens sont levés: la nuit dernière ils ont campé sur la frontière entre Saint-Amand ou Chaude, & Orchies. On ne fait absolument où ils sont actuellement; mais j'ai tout l'espoir de vous annoncer demain de bonnes nouvelles. M. la Fayette est avec 10 mille hommes à Maubeuge: ainsi l'ennemi est entre deux feux. Si les troupes font leur devoir, il n'y a pas à douter du succès. L'armée de M. de Luckner est forte de 33 mille hommes & de 125 pièces de canon, & pourvue de tout ce qu'il faut.

P. S. 7 heures du soir. J'apprends dans le moment que l'armée avance sur l'ennemi; mais le point de l'attaque n'est connu que du général.

Du 11 juin.

On s'attend qu'il y aura ce soir un mouvement combiné avec l'armée de M. de la Fayette, & que bientôt on aura

réparé notre premier échec; car notre incomparable Luckner a dit aux soldats: *Si vous montrez de bonnes dispositions dans la marche, nous vous donnerons le plaisir de la bataille.*

Samedi, vers les trois heures du matin, on a commencé à lever le camp de Famars; & à huit heures, il n'y restoit plus le moindre vestige. Toutes les troupes du camp, & celles arrivées la veille, ont dirigé leur marche sur Saint-Amand, en trois colonnes, sous les ordres de M. le maréchal Luckner & de M. Biron. Le soldat & les chefs, ignorant quelle étoit leur destination, ont marché avec autant d'ardeur que d'ordre, & tous disoient: « Nous ne savons pas où nous allons; mais n'importe: conduits par le brave Luckner, nous marcherons avec autant de confiance que de sécurité, & tout comme si nous étions assurés de la victoire ». L'armée, ainsi que le quartier-général, ont campé hier près de Saint-Amand; & de là, où se porteroient toutes ces troupes? C'est le secret de M. le maréchal, qui ne dévoilera à qui que ce soit, & que personne ne cherchera à connaître, le citoyen & le soldat, ainsi que tous les soldats-citoyens, s'en rapportant totalement à sa prudence & à sa tactique. Nous sommes en attendant de grandes nouvelles d'un instant à l'autre. Le commandement de la ville est confié à M. d'Harville; & tout est ici fort tranquille.

De Saint-Amand, le 11 juin.

Les troupes du général Luckner se portent sur la route d'Orchies. Quelle direction prendront-elles, arrivées à ce point intermédiaire entre Douay & Tournay?.... Est-ce Tournay qui doit être le premier objet d'attaque? est-ce Menin?.... Le camp de Maulde, à la vue de l'ennemi, a été occupé avant-hier par les six mille hommes détachés du camp de Famars; il existe peu de position plus forte & plusieurs ouvrages à la gauche & en avant du centre, qui, s'établissant avec la plus grande célérité, vont rendre le camp difficile à attaquer avec succès. Les précautions que prennent les généraux qui y commandent, semblent annoncer qu'ils s'attendent à des mouvemens sur eux de la part des ennemis: au surplus, l'importance de leur position, relativement à la sûreté de notre territoire & de Valenciennes, justifie leur sollicitude. Vous devez vous attendre à apprendre incessamment des nouvelles importantes.

De Paris, le 14 juin.

Une nouvelle révolution ministérielle vient de s'opérer. Voici comment le *Patriote François* en rend compte.

« Du mardi 12 juin. Le roi a retiré ce soir le porte-feuille de la guerre des mains du respectable patriote M. Servan: ce message lui a été porté par M. Dumouriez, le plus vil des intrigans, s'il n'étoit pas surpassé en bassesse & en intrigues par son premier commis Bonne-Carrère. Tous deux seront démasqués: le bien public l'exige ».

C'est ainsi que changeant tout-à-coup de langage, Brissot fait le portrait de M. Dumouriez. Est-ce là le même journaliste qui nous dénonçoit à la France, parce que nous n'avions pas une admiration stupide pour M. Dumouriez? Eh qu'a donc fait M. Dumouriez pour avoir encouru la disgrâce de M. Brissot? Eh quels sont les titres patriotiques de M. Servan? A quels titres a-t-il mérité d'emporter dans sa retraite les regrets de la nation? Il s'est nommé lui-même maréchal-de-camp. Il a nommé M. Dubois de Crancé adjutant-major de l'armée du Midi; tandis que M. Bureau de Puzy n'avoit pu obtenir une promotion semblable auprès de M. Luckner. Mais M. Servan avoit des comités particuliers avec M. Brissot: il avoit proposé le camp de 20 mille hommes sous les murs de Paris. Il trouvoit (& nous l'avons entendu) les colonies plus onéreuses qu'utiles à la mère-patrie. En falloit-il davantage pour avoir un brevet de patriotisme du sieur Brissot!

MM. Claviere & Roland étoient trop liés avec Brissot, pour rester simples spectateurs ; ils ont reçu leur démission : mais ce qui a bien plus touché les hommes qui, étrangers à toute intrigue, à toute ambition, voient avec douleur que les factieux, en déchirant la patrie au dedans, l'ont exposée à tous les malheurs d'une guerre étrangère, c'est la nouvelle de la mort du brave Gouvion. M. Gouvion commandoit l'avant-garde de l'armée de M. la Fayette, lorsque, dans une légère escarmouche qui a à peine tué ou blessé 20 hommes, ce général a été atteint d'un coup mortel. On se rappelle qu'il quitta l'assemblée nationale à l'époque des honteux honneurs accordés aux soldats de Châteaueux.

Les citoyens-soldats du Gros-Cailou ayant envoyé à M. la Fayette la lettre qu'ils avoient écrite à M. Robespierre, ce général leur a répondu en ces termes :

MESSIEURS,

J'ai reçu votre lettre & la copie d'une lettre adressée par vous à M. Robespierre. Je n'ai tardé à vous répondre & à vous remercier comme je le devois, que pour m'acquitter mieux encore envers vous, en remplissant votre attente, par les travaux auxquels j'ai dû me livrer pour réparer l'omission presque totale des mesures qui auroient dû être prises à l'instant précis de la déclaration de guerre. Pendant que je me livrois à ces soins, les ennemis extérieurs rassemblaient leurs forces, & M. Robespierre me calomnioit à la tribune des Jacobins. Tout cela est dans l'ordre. Tous les ennemis de la liberté, de quelque côté qu'ils nous attaquent, de quelque nom qu'ils se désorent, ont une mare commune ; & si elle n'est pas l'effet d'une combinaison préparée, elle est au moins le produit d'une conformité réelle de vœux & de moyens qui fait coïncider leurs efforts. Cette ligue, j'ose l'espérer, sera vaincue par l'union fraternelle & par la confiance de tous ceux qui aiment vraiment la liberté, qui la désirent ardemment des la révolution, qui l'ont servie avec constance, & qui se font mortels également ennemis des privilèges, des abus de tout genre & des factieux de toute espèce. Heureux d'avoir toujours manifesté ces sentimens, je le suis du témoignage honorable que vous voulez bien leur rendre, & de pouvoir vous promettre que je ne cesserai jamais de le mériter.

(Signé) le général d'armée, LA FAYETTE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. François de Nantes).

Du mardi 12 juin. Séance du soir.

C'est dans les forges de la Chauffade, situées dans le département de la Nièvre, que se fabriquent les machines en fer nécessaires à la construction des vaisseaux. Le ministre des contributions a représenté à l'assemblée combien il seroit funeste d'aliéner cette propriété nationale. Les observations du ministre ont été renvoyées au comité des domaines & des finances.

Le comité des décrets a présenté à l'assemblée la rédaction de l'acte d'accusation contre M. Brissac. M. Albitte a saisi cette occasion pour faire une déclamation virulente contre la haute-cour nationale ; il lui a reproché une inaction criminelle ; & il a proposé de mander les grands procureurs pour rendre compte de leur conduite & de celle de la haute-cour. La vive impatience de M. Albitte a été tempérée par la sagesse de M. Muraire, qui lui a rappelé les principes de la constitution, les principes de la séparation des pouvoirs qui sont la base de la liberté politique.

Sur les sages observations de M. Muraire, l'assemblée a passé à l'ordre du jour.

La barre a été ouverte à plusieurs citoyens de la section du Palais Royal ; enhardis par l'accueil favorable qu'on a fait aux pétitionnaires qui les ont précédés, & par la manière repoussante dont on a traité plusieurs pétitionnaires gardes nationaux, ils ont dénoncé l'état-major de la garde Parisienne ; ils ont dit que cet état-major étoit aussi incivique que la garde du roi ; il ressemble plutôt à l'armée d'outre Rhin, qu'aux défenseurs de la liberté. Cette diatribe insolente n'a été entendue qu'au milieu des murmures : les pétitionnaires ont demandé le licenciement de l'état-major qu'ils avoient dénoncé ; leur pétition a été renvoyée aux comités de surveillance & de législation.

D'autres pétitionnaires de la fontaine de Grenelle sont venus se plaindre des intrigues employées pour égarer le peuple sur les motifs du rassemblement de 20 mille hommes.

La séance a été principalement consacrée à la discussion de quelques articles additionnels au décret qui détermine l'ordre à suivre pour les liquidations.

Séance du mercredi 13 juin.

Les premiers instans de cette séance ont été consacrés à l'humanité. M. Theaon, au nom du comité des secours publics, a fait un rapport intéressant sur les secours à accorder aux pauvres des 83 départemens. L'assemblée en a ordonné l'impression.

Le ministre de la guerre a écrit à l'assemblée pour demander qu'il fût mis à sa disposition, une somme nécessaire pour l'habillement de 50,000 gardes nationaux. Quelque tems après la lecture de cette lettre, qui a été renvoyée aux comités militaire & des finances réunis, M. Servan a écrit de nouveau à l'assemblée, pour lui annoncer qu'un ordre du roi venoit de le forcer à remettre son portefeuille entre les mains du ministre des affaires étrangères.

Il sollicite les bontés de l'assemblée nationale, & il demande la permission d'aller combattre sur les frontières, lorsque ses comptes auront été vérifiés.

M. Damouriez a-t-il provoqué cette démarche du roi pour dominer à son gré dans le département de la guerre, & pour marcher sur les traces de M. de Choiseul, qui étoit parvenu à réunir sur sa tête la puissance d'un vifir sous le regne de Louis XV ? A-t-on voulu déjouer une faction dont M. Servan étoit l'instrument fervile ? Le ministère actuel a-t-il changé de plan & de moyens pour arriver à un but désastreux ? Le roi a-t-il voulu exprimer son mécontentement du décret proposé par son ministre de la guerre ?

Telles sont les questions que chacun s'est faites : elles se trouveront en partie résolues par la discussion qui va suivre.

La lettre du ministre de la guerre a été couverte d'applaudissemens. M. Duffaux est monté à la tribune ; & après avoir fait un pompeux éloge de M. Servan, il a demandé à l'assemblée qu'elle déclarât que ce ministre emportoit les regrets de la nation.

M. Robecourt s'est opposé à tant d'impétuosité, à tant de précipitation ; il a demandé que l'assemblée tint à l'égard de M. Servan la même conduite qu'elle avoit tenue à l'égard de M. Narbonne, & qu'elle attendît, pour approuver le ministre, que ses comptes eussent été examinés.

M. Guadet a pris la parole après M. Robecourt ; il a répété l'éloge de M. Servan ; il a parlé de complots, de manœuvres, de manœuvres préparées pour trahir la patrie. Quand finiront tous ces complots, s'écrioit l'orateur ? Quand vous voudrez, lui répondoit une voix. — M. Guadet a fini par invoquer la vengeance des loix contre les conspirateurs, & il a demandé qu'on adoptât sur le champ la proposition de M. Duffaux.

M. Vaublanc a fortement réclamé l'ajournement ; il a fait voir que l'honneur de l'assemblée & celui de M. Servan se trouveroient compromis si on adoptoit la mesure proposée dans un moment de douleur & d'enthousiasme. M. Vergniaux soutenoit au contraire que l'assemblée ne pouvoit refuser à M. Servan les marques de son approbation, sans être complice des conspirateurs.

Enfin l'assemblée a adopté la proposition de M. Duffaux, & elle a décrété que M. Servan emportoit les regrets de la nation.

Ce décret venoit d'être rendu, lorsqu'un lettre du roi, adressée au président, a appris à l'assemblée le renvoi de MM. Servan, Roland & Clavieres. Le roi écrit que M. Dumouriez passe au ministère de la guerre, & cede celui des affaires étrangères à M. de Naillac, ambassadeur aux Deux-Ponts. M. Mourgues remplace M. Roland dans le ministère de l'intérieur. Le roi n'a pas nommé encore au ministère des contributions publiques.

M. Clavier & M. Roland ont écrit au corps législatif, pour lui apprendre leur disgrâce. Le ministre de l'intérieur a joint à sa lettre une déclaration qui est un véritable manifeste de guerre civile.

M. Roland dit au roi que la révolution est faite, mais qu'elle doit être cimentée par le sang ; il invite le roi d'une manière violente à donner sa sanction aux décrets rendus contre les prêtres perturbateurs, & pour la formation d'un camp de 20 mille hommes à Paris.

Cette lecture a souvent été interrompue par des applaudissemens convulsifs. Nous avons entendu quelques personnes s'écrier : du sang : oui, il faut du sang.

L'assemblée a décrété l'impression & l'envoi aux 83 départemens de la déclaration de M. Roland.

On a demandé que le décret rendu en faveur de M. Servan s'étendit à MM. Roland & Clavier : après quelques débats, cette proposition a été décrétée.

M. Dumouriez, en sa nouvelle qualité de ministre de la guerre, est venu rendre compte d'une attaque qui a eu lieu près de Mons entre un corps de 10 mille Autrichiens & l'avant-garde de M. Gouvion, composée de 4 mille hommes ; les troupes françoises, & principalement les hussards de Chamborand, ont montré beaucoup de valeur. Nous n'avons perdu que 25 hommes, & les Autrichiens en ont perdu plus de 300. Le général Lafayette, qui adresse au ministère la relation de cet événement, insiste sur-tout sur la mort du général Gouvion & du colonel Cazotte. La patrie, dit-il, perd un de ses défenseurs, l'armée un de ses intrépides guerriers. Je perds un ami de vingt ans. Je ne dis rien de ma douleur, les miens me plaindront. Les expressions touchantes du général Lafayette, la mort du brave Gouvion, ont plongé l'assemblée dans une douleur profonde. Un morne silence a régné pendant quelques instans ; il n'a été interrompu que par M. Pastoret, qui a demandé que l'assemblée s'occupât de témoigner d'une manière solennelle les regrets de la nation sur la mort des militaires morts en combattant pour elle.

La proposition de M. Pastoret a été renvoyée au comité d'instruction publique.

M. Dumouriez a lu un mémoire dans lequel il a rappelé la situation dans laquelle il a trouvé le département de la guerre. Ceux qui s'obstinoient naguères à le couvrir de leurs

applaudissemens, l'ont souvent interrompu par leurs murmures. Plusieurs membres ont demandé qu'on examinât les comptes de M. Servan, afin qu'on sût s'il méritoit d'emporter les regrets de la nation, ou de porter sa tête sur un échafaud. On a demandé un décret d'accusation contre M. Dumouriez ; on a reproché à ce ministre, (& le reproche retombe sur la faction qui l'a fait parvenir au ministère), on lui a reproché d'avoir provoqué une guerre déshastreuse, & d'avoir négligé les moyens de la soutenir.

L'assemblée a décrété qu'il seroit nommé une commission pour examiner les comptes des ministres. Ainli il peut fort bien arriver que le ministre de la guerre emporte les regrets de la nation à Orléans.

* * Pierre de touche sur le commerce du numéraire & de l'assignat, ou spéculations relatives au commerce du numéraire, tant en or qu'en argent, en échange d'assignats, & réciproquement des assignats en échange des louis en or & de l'argent, auili de l'échange de 100 à l'argent ; par Goblet, maître d'écriture expert, ancien professeur de calcul du bureau académique d'écriture, rue Neuve des Bons-Enfans, au petit hôtel de Radziwic. Se vend chez le portier dudit hôtel, au prix de 2 liv. 10 s. Dans les circonstances présentes, cet ouvrage est absolument nécessaire à tout le monde ; il sert de guide pour déterminer aisément les solutions sur les questions possibles qu'on peut faire sur le commerce du numéraire, & contient des tarifs dans pour ceux qui ne connoissent pas les quatre premières règles.

Paiement des six derniers mois 1791. Toutes lettres. Cours des Changes étrangers, à 60 jours de date.

Table with exchange rates for Amsterdam, Hamburg, Londres, Madrid, Cadix, Gènes, Livourne, Lyon, p. de Pâques.

COURS DES EFFETS PUBLICS. Du 13 Juin 1792.

Table with public effects prices including Actions des Indes, Emprunt de 1782, Emprunt de 1784, Emprunt de 80 millions, Caisse d'Escompte, etc.

CONTRATS.

Table with contract rates for Première classe, Seconde classe, Troisième classe, and prices of silver.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés, franc de port, les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.